



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cahors, le 21 avril 2022

*Objet : Signature d'une convention entre la Ville de Cahors, le Grand Cahors et le Service départemental d'incendie et de secours du Lot*

Le Service départemental d'incendie et de secours du Lot dénombre 1 000 pompiers, dont 930 volontaires. Les pompiers lotois sont appelés pour 11 000 interventions chaque année, en moyenne. Être pompier volontaire nécessite d'être disponible immédiatement lorsqu'il y a besoin d'intervenir.

Ce 20 avril avait lieu la cérémonie de signature de la convention de disponibilité entre la Ville de Cahors, le Grand Cahors et le Service départemental d'incendie et de secours du Lot. Elle acte l'organisation de la compatibilité de l'engagement des agents avec leur activité professionnelle au sein de la Ville de Cahors ou du Grand Cahors.

Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors et président du Grand Cahors, a affirmé que « *le secours à la personne reste un échelon de proximité du service public, au plus près des habitants* » et qu'il est essentiel que « *les deux collectivités employeuses puissent participer à cette solidarité, en permettant aux agents appelés pour une intervention de quitter leur poste, de faciliter leur prise de congés pour des interventions longues et de se former.* »

Les agents sapeur-pompiers volontaires signataires de cette convention sont :

- Gilbert Chauzenou, Direction de la voirie et des espaces publics
- Rémi Delgal, Direction de la voirie et des espaces publics
- Jean-David Héliot, Direction de l'eau et de l'assainissement
- Pascal Canesse, Direction de la voirie et des espaces publics
- Romain Lardy, Direction de la voirie et des espaces publics
- Maxime Rembault, Direction des sports et de la vie associative
- Mathieu Resseguier, Direction de la voirie et des espaces publics
- William Ouvrard, Direction de l'eau et de l'assainissement
- Emmanuel Carrère, Direction du patrimoine
- Pierre Rozak, Direction de la propreté et du cadre de vie

*Contact presse : Direction de la communication – 05 65 20 87 21*